



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier de la commune

N° 001.04.2026

Rapporteur :
Catherine FÉVRIER

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 21 avril 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absente excusée

Anne MAUREL a donné procuration à Sandrine BONGEOT

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

L'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales prévoit l'adoption d'un règlement budgétaire et financier à l'occasion de chaque renouvellement général des organes délibérants appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce règlement précise les principales règles auxquelles la commune doit se conformer et doit obligatoirement préciser les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260429-001042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La commission des finances s'est réunie le 21 avril et a émis un avis favorable sur le projet présenté.

Sur proposition de madame Catherine FÉVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré par :


- 25 voix POUR,
- 4 abstentions (Olivier PICARD, Philippe RICAENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI),

décide d'adopter le règlement budgétaire et financier.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

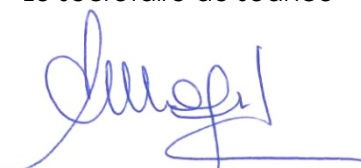
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 29 avril 2026

Le maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the bottom.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke at the end.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260429-001042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation